Qu’est-ce qu’une stock option ?



CC0 Public Domain, via Pixabay

Notre réponse du 23/01/2017

En recherchant sur Internet, j’ai trouvé deux définitions du mot « stock option » sur deux sites différents.

> *Ensuite, une définition sur un site appelé **Management Package** et réalisé par deux avocats du barreau de Paris :*
>
> *« **Que sont les stock-options ?***
> *Outil légal d’intéressement au capital, les stock-options (options d’achat ou de souscription d’actions) permettent aux Managers d’une entreprise de souscrire ou d’acheter, pendant une durée déterminée, des actions de leur société (ou d’une société du groupe) à un prix fixé à l’avance qui ne peut pas être modifié pendant la durée de l’option.*
> ***Quelles entreprises peuvent attribuer des stock-options ?***
> *Toutes les sociétés par actions (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés par actions simplifiées), qu’elles soient cotées ou non.*
> ***Qui peut bénéficier de stock-options ?***
> *Les Managers bénéficiaires peuvent être salariés ou mandataires sociaux dirigeants de la société qui attribue les*

stock-options, sous réserve de respecter certains plafonds individuels et collectifs (cf. question suivante).
Des stock-options peuvent aussi être attribuées par une société à des Managers de sociétés appartenant au même groupe sous certaines conditions. A noter que l'attribution de stock-options à des dirigeants est assortie d'une obligation légale de conservation. »

Vous en saurez plus **ici**

Cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque Publique d'Information